

AR PREFECTURE

016-211601687-20180221-20180206DCCAS-SE  
Regu le 28/02/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CCAS**

Nombre de conseillers :

L'an deux mil dix-huit

En exercice : 9

Le 21 février à 18 heures 30

Présents : 6

Le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de JAULDES

Votants : 6

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Président.

Date de la convocation du Conseil d'Administration: 9 février 2018

**PRESENTS : MMES BOISSIER DESCOMBES – LAPEYRONNIE  
– MOUNIER**

**MM. DESCLIDES – GONZALEZ – SAVIN**

**EXCUSÉS : MMES MALLAH – SAVIN – M YOU**

Mme BOISSIER DESCOMBES a été nommée secrétaire.

**2018-02-06 D**

**OBJET : Attribution de chèque eau**

Monsieur le Président expose au Conseil d'Administration que Véolia eau a attribué à la commune un montant de 100 € au titre des chèques-eau pour 2018.

Véolia eau ayant fourni un tableau récapitulatif des impayés 2017 pour la commune de Jauldes, Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration d'étudier la situation de chaque personne ayant des impayés d'eau et d'aider les personnes en fonction de leurs situations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Administration, accepte à l'unanimité, d'attribuer les chèques-eau en fonction des besoins des familles et donne mandat à Monsieur le Président pour signer les documents s'y afférant.

Fait à Jauldes, le 22 février 2018

**Le Président  
Eric SAVIN**

